

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

Title - Sujet			
CCGS Gordon Reid - Sewage Sy	ystem		
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date	
F1782-20C124/A		2020-06	-10
Client Reference No N° de réf F1782-20C124	férence du client	•	
GETS Reference No N° de réf PW-\$XLV-166-7991	férence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME.
XLV-0-43011 (166)			
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2020-07-21			Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress Castle, David G.	er toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur
Telephone No N° de téléphor	ne		- N° de FAX
(250) 217-6555 ()		() -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Fisheries and Oceans Canada See herein			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date



File No. - N° du dossier

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	Service Connexion Postel	
1.4	PROCESSUS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS EN PHASES).
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	
4.1.1	PROCESSUS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS EN PHASES ERROR! BOOKMARK NOT DEFINEI	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	BESOIN	7
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	DURÉE DU CONTRAT	
6.4	RESPONSABLES	
6.5	PAIEMENT	
6.6	Instructions relatives à la facturation.	
6.7	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.8	LOIS APPLICABLES	0
6.9	Ordre de priorité des documents	0
ANNEXE	A - BESOIN	1
ANNEXE	B- BASE DE PAIEMENT	2
ANNEXE	C - ÉVALUATION FINANCIÈRE 1	3
ANNEXE	D - ÉVALUATION TECHNIQUE	4
	u D-1 – Critères obligatoires	
	u D-2 – Critères techniques cotés	
	E - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	
	F - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
ANNEXE	G - DISPOSITIONS SUR L'INTÉGRITÉ - LISTE DES NOMS2	5

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID xlv166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » -Besoin.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsqc-pwqsc.qc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID x lv 166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u>, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Columbia-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

ld de l'acheteur - Buyer ID x lv 166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences conformément à l'annexe « D » - Évaluation technique.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe « C » - Évaluation financière.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Le Canada appliquera le Processus de conformité des soumissions en phases décrit ci-dessous.
- b) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- c) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.2 Évaluation technique

Le Plan d'évaluation de soumission technique et les critères d'évaluation technique obligatoires sont inclus dans l'annexe D – Critères d'évaluation technique.

4.1.2.1 (31-07-2017) Exigences techniques obligatoires

Le processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera à tous les critères techniques obligatoires présentés à l'annexe D – Critères d'évaluation techniques.

4.1.2.2 Exigences techniques cotés

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $x lv 166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Les critères d'évaluation cotés sont présentés à l'annexe D – Critères d'évaluation techniques. Les soumissionnaires doivent obtenir la note de passage indiquée pour que leur soumission soit jugée conforme. Les soumissions non recevables seront rejetées d'emblée.

4.1.3 Évaluation financière

L'évaluation de la soumission financière est incluse à l'annexe C - Critères d'évaluation financière.

4.1.4 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

- 1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - le prix le plus bas par point

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. obtenir au moins 38 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 65 points.
- 2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Les soumissionnaires doivent soumettre un formulaire dûment rempli qui se trouve à l'annexe G.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1782-20C124/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1782-20C124

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « _____ », Besoin.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

soumis	ssions et en font partie intégrante.	
6.1	Besoin	

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement . (2 ans après la date du contrat)

6.3.2 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée au plus tard le 1^{er} novembre 2020, la meilleure date de livraison pouvant être offerte est au plus tard le 15 janvier 2021.

6.3.3 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir des unités additionnelles telles qu'elles sont décrites à l'annexe A du contrat, selon les mêmes modalités et aux prix établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3.4 Points de livraison

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1782-20C124/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1782-20C124 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $x lv 166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier

Les biens doivent être livrés rendus droits acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000 à l'endroit suivant :

NGCC Sir Gordon Reid Aux soins de : Génie maritime de la GCC 21 Huron St, Victoria, V9L 3X4

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Dave Castle
Services publics et Approvisionnement Canada
Approvisionnement maritimes, Région du Pacifique
401 - 1230 Rue Government
Victoria, C.B V8W 3X4
Telephone: 250-217-6555

E-mail: David.Castle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.2 Responsable technique

Le responsable technique pour ce contrat est:

Nom: AEA
Titre: AEA
Organisation: AEA
Adresse: AEA
Téléphone: AEA
Télécopieur: AEA
Courriel: AEA

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Représentant de l'entrepreneur

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la			
passation de marché			
Questions d'ordre			
technique			
Questions de facturation			

File No. - N° du dossier

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement - Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.5.2 Paiement électronique de factures - contrat

On demande au soumissionnaire de remplir l'annexe F et de la présenter avec sa soumission.

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Échange de données informatisées (EDI);
- c. Virement télégraphique (international seulement);

6.6 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Facture doit être libellé à:

Fisheries & Oceans, Canadian Coast Guard Marine Engineering; Attention: 9860 West Saanich Road, PO Box 6000, Sidney, BC V8L 4B2

La facture d'origine doit être envoyée pour vérification:

PAC.MARINE@pwqsc-tpsqc.qc.ca

S'il vous plaît noter le numéro de contrat dans la ligne d'objet du courriel.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1782-20C124/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1782-20C124 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- 1. ales articles de la convention;
- 2. les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- 3. Annexe A, Besoin;
- 4. Annexe B, Base de paiement;
- 5. la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le ____ ».

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A - BESOIN

Annexe A – Please contact <u>david.castle@pwgsc.gc.ca</u> for French SOW.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F1782-20C124/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F1782-20C124 N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $x lv 166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B- BASE DE PAIEMENT

Remarque au soumissionnaire: L'annexe B forme la base de paiement pour le contrat résultant et ne doit pas être rempli à l'étape de la soumission.

B1. Le prix du contrat

ARTICLE	DESCRIPTION	Prix unitaire
А	Station de traitement biologique des eaux usées conformément à l'annexe A	\$
В	Livraison RDA selon les Incoterms 2000 à Sidney (CB.).	\$
		Prix totale
La	meilleure date de livraison offerte :	

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier ld de l'acheteur - Buyer ID $x lv 166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C - ÉVALUATION FINANCIÈRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES Le soumissionnaire est d'entrer dans leur tarification dans le barème ci-dessous.

Remarque : Le Canada demande l'option d'acheter une ou plusieurs unités additionnelles au cours des deux années suivant l'attribution du contrat.

C.1 Barème de prix – Tableau 1

ARTICLE	DESCRIPTION	Prix (\$)
C.1A	Station de traitement biologique des eaux usées conformément à l'annexe A	
C.1B	Livraison RDA selon les Incoterms 2010 à Sidney (CB.).	
C.1C	Prix total (C.1A + C.1B)	
	date de livraison offerte :date de livraison offerte doit être au plus tard le 15 janvier 2021.	

C.2 Prix pour évaluation

ARTICLE	DESCRIPTION	Prix (\$)
C.4A	Prix pour évaluation = (C1.C)	

N° de réf. du client - Client Ref. No. N° de l'invitation - Solicitation No. F1782-20C124/A

F1782-20C124

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

ANNEXE D - ÉVALUATION TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS 5

- L'exigence générale relative à la soumission technique du soumissionnaire est énoncée à la partie 3 de la demande de soumissions. D-1.1
- La procédure d'évaluation est énoncée à la partie 4 de la demande de soumissions. La procédure d'évaluation indique la composition de 'équipe d'évaluation. La présente annexe donne les critères d'évaluations détaillées et la procédure de notation. D-1.2
- décrire leurs compétences, comment ils se conformeront aux exigences obligatoires et comment ils livreront tout autre produit ou service exigences en matière de produits livrables de la soumission, lesquelles sont résumées à l'article 3-2 de la demande de soumissions. Il exigences énoncés dans la demande de soumissions, l'énoncé des travaux et les autres pièces jointes. Les soumissionnaires doivent Afin qu'une évaluation technique complète de la soumission puisse être effectuée, la soumission doit être conforme à toutes les incombe au soumissionnaire de démontrer clairement ses compétences et ses capacités à accomplir tous les travaux et autres demandé D-1.3
- rubriques et avec la même structure de numérotation. Autrement, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission technique une Il est demandé à l'article 3.1 que le soumissionnaire présente les sujets dans l'ordre de ces critères d'évaluation, sous les mêmes matrice d'applicabilité dans laquelle il indique, par numéro de page, où chacun des critères est abordé dans sa soumission. D-1.4

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES D-2

- attribuer une cote « Réussite » ou « Échec » par l'équipe d'évaluation. Toute soumission qui ne respecte pas un critère obligatoire sera déclarée non recevable. Certains critères obligatoires (ou tous) peuvent également être cotés par points, pour leur mérite technique, Les critères techniques obligatoires sont détaillés dans le Tableau D-1 - Critères obligatoires. Les critères obligatoires se verront conformément au Tableau D-2 - Critères techniques cotés. D-2.1
- financières), des relevés des travaux, des contrôles de la qualité ou de l'assurance de la qualité, des curriculum vitae, des certificats de conformité à chaque exigence technique obligatoire, y compris, mais sans s'y restreindre, des photographies, des cartes, des dessins, Dans le cadre de sa soumission technique, le soumissionnaire doit fournir tous les documents essentiels pour prouver clairement sa des calculs, des spécifications du fabricant original de l'équipement, des documents, des bons de commande (sans les données compétence et d'autres types de preuves. D-2.1
- Le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de sa proposition technique, le Tableau D-1 Critères obligatoires rempli, en fournissant des références par page et par section à sa proposition technique où chaque exigence est abordée. D-2.1

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS ლ ტ

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier N° de réf. du client - Client Ref. No. N° de l'invitation - Solicitation No. F1782-20C124/A

F1782-20C124

Id de l'acheteur - Buyer ID xlv166

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Les critères techniques cotés sont détaillés dans le Tableau 2 d'D-2 Critères techniques cotés. D-3.1
- La cotation par points des critères, pour leur mérite technique, sera effectuée conformément à la procédure de notation donnée dans la partie 4 de la demande de soumissions D-3.2
- Dans le cadre de sa proposition technique, le soumissionnaire doit fournir le Tableau E-2 Critères techniques cotés dûment rempli et fournir des références par page et par section, lesquelles couvrent chaque exigence. D-3.3

Tableau D-1 - Critères obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont énoncés dans la présente. L'équipe d'évaluation attribuera un résultat satisfaisant ou non satisfaisant aux critères obligatoires. Toutes les soumissions non conformes à l'un ou l'autre des critères obligatoires seront déclarées irrecevables. Certains (ou tous les) critères obligatoires peuvent aussi être cotés en fonction de leur valeur technique, conformément à la Partie 2 - Critères techniques Le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de sa proposition technique, tous les documents essentiels pour démontrer clairement la conformité spécifications du fabricant d'équipement d'origine (FEO), les documents, les bons de commande (moins les coûts), les fiches d'enregistrement des tâches, du contrôle de la qualité ou de l'assurance de la qualité, les curriculum vitæ du personnel, les certificats commerciaux valides et avec chacune des exigences techniques obligatoires, y compris, sans s'y limiter, les photographies, les cartes, les dessins, les calculs, les autres preuves.

Les données techniques sont définies comme un dessin, une fiche technique ou une information technique distincte qui valide l'exigence.

L'énoncé est défini comme une affirmation écrite selon laquelle l'équipement proposé répondra à l'exigence.

	N° de spécification	Description de l'article	Réussite/échec	No de référence de l'offre	Observations
~	1.4	La station de traitement des eaux usées et tout l'équipement connexe doivent être conformes à l'approbation de Transports Canada pour les dispositifs d'assainissement en mer, conformément au Règlement sur la pollution des navires et les produits chimiques dangereux (DORS/2012-69), pour les rejets à l'intérieur et à l'extérieur de la limite de 12 NM.			

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID xlv166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

				•	
	N° de spécification	Description de l'article	Réussite/échec	No de référence de l'offre	Observations
2	1.5.1	La station de traitement des eaux usées doit être agréée par un membre reconnu de l'IACS pour être utilisée dans une application marine, et doit être fournie avec un certificat d'examen de type délivré par la société de classification. Certificat à fournir lors de la clôture de l'appel d'offres.			
က	1.5.2	La station de traitement des eaux usées doit produire un rejet d'effluents acceptable qui satisfait aux normes de qualité des effluents définies par la résolution MEPC 227(64) de l'OMI, à l'exception de la section 4.2.			
4	2.1.1	La station de traitement des eaux usées doit être conçue pour une charge de pointe de 48 personnes.			
2	2.1.1	La station de traitement des eaux usées doit être conçue pour une utilisation normale d'au moins 22 personnes plus ou moins 4 personnes.			
9	2.1.3	La station de traitement des eaux usées doit avoir des couvercles boulonnés pour permettre à l'équipage du navire d'accéder manuellement aux parties internes de l'unité aux fins de nettoyage et d'entretien. Ces couvercles doivent être indiqués sur un dessin joint à l'offre des entrepreneurs.			
7	2.1.4	La station doit être capable de supporter une charge hydraulique minimale de 4800 L/jour. Cette charge doit être indiquée sur une fiche technique.			
œ	2.1.5	Les dimensions de la station ne doivent pas dépasser 1750 mm de longueur et 1410 mm de largeur. Ces dimensions doivent être clairement indiquées sur un dessin.			

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID xlv166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	N° de spécification	Description de l'article	Réussite/échec	No de référence de l'offre	Observations
6	2.1.6	Les dimensions totales combinées de la station et de l'enceinte d'accès pour l'entretien ne doivent pas dépasser 2550 mm de longueur sur 2400 mm de largeur sur 1400 mm de hauteur. Ces dimensions doivent être clairement indiquées sur un dessin.			
10	2.1.7	La station de traitement des eaux usées doit pouvoir fonctionner lorsqu'elle est installée avec l'axe principal orienté longitudinalement. Cela doit être indiqué soit par une déclaration, soit par une fiche technique.			
11	2.1.8	La station doit être installée dans une salle des machines et doit pouvoir fonctionner à une température ambiante comprise entre 5 et 40 degrés Celsius, une humidité relative ambiante égale ou inférieure à 95 %, un roulis de 20 degrés et un tangage de 10 degrés. Ces limites doivent être indiquées sur une fiche technique ou dans une déclaration.			
12	2.1.9	La station doit être entièrement automatisée et pouvoir fonctionner en continu. Cela doit être démontré par une déclaration du contractant.			
13	2.1.10	La station doit disposer d'un procédé de stérilisation final approuvé pour traiter les effluents. Si elle utilise du chlore comme désinfectant, la station ne doit pas produire un effluent contenant plus de 0,5 mg/L de chlore résiduel. Cela doit être indiqué au moyen d'une fiche technique ou d'une déclaration.			

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID xlv166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	N° de spécification	Description de l'article	Réussite/échec	ro de référence de l'offre	Observations
14	2.1.11	La station doit comprendre une pompe de service et une pompe de secours pour le pompage des effluents. La pompe de refoulement doit pouvoir fonctionner en mode automatique ou manuel. Lorsque la pompe est en mode automatique, toutes ses fonctions doivent être contrôlées, et les commandes doivent empêcher la pompe de fonctionner à sec. Cela doit être indiqué au moyen d'une fiche technique, d'un dessin ou d'une description.			
15	2.1.12	La pompe de refoulement doit être capable de refouler avec une pression de tête minimale de 18 m. Ceci doit être indiqué par une fiche technique.			
16	2.1.13	La station doit être capable de pomper les boues accumulées et de les déverser dans un réservoir de stockage de navires. Cela doit être démontré à l'aide de données techniques.			
17	2.1.14	La station doit disposer de son propre système d'aération. Cela doit être démontré à l'aide de données techniques.			
18	2.1.18	La station doit disposer d'un moyen de ventilation en dehors du local des machines. Cela doit être démontré à l'aide de données techniques.			
19	2.1.19	La station doit comprendre un panneau entièrement fermé comprenant toutes les commandes nécessaires pour un contrôler de manière entièrement automatisée et manuelle toutes ses fonctions.			

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID x1v166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	N° de spécification	Description de l'article	Réussite/échec	No de référence de l'offre	Observations	
20	2.1.21	La station doit être équipée d'un dispositif de contrôle de la qualité des effluents qui comprend un certificat d'examen de type délivré par la société de classification par un OR. Une copie du certificat d'examen de type de la société de classification doit être présentée.				
21	2.2.1	La station doit être de type biologique et NE doit PAS utiliser de membranes ou de micro-filtres dans le processus de traitement des eaux usées. Cela doit être indiqué avec les données techniques.				
22	2.3.1	La station doit être de construction soudée, à l'exception des boulons des trappes d'accès, et tous ses composants doivent être peints d'un revêtement industriel disponible dans le commerce par l'intermédiaire de tiers.				
23	Soumission	La meilleur date de livraison devra sur ou avant le 15 Janvier 2020.				

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID $x lv 166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Tableau D-2 - Critères techniques cotés

La cotation par points des critères, pour leur mérite technique, sera effectuée conformément à la procédure de notation donnée dans la partie 4 de la demande de soumissions. Le nombre minimal de points requis mentionné à la partie 4.2 est de 38 points.

Article	Exigences cotées en points	Critères de notation et d'évaluation	Page de référence de l'appel d'offres	Note brute	Total des points	
		4 entrées distinctes montées sur la station		10		
1	2.1.2 Entrées de la station	2-3 entrées distinctes vers la station		7		
		Une entrée		4		
vers la station Une entrée Utilise la pompe décharge exista Une pompe de décharge des boues						
2	2.1.13 Pompes de décharge des boues	Utilise la pompe de décharge existante		10		
		décharge supplémentaire est		7		
3			Le système est conçu pour n'avoir qu'un seul évent		10	
	2.1.18 Aération :	Le système comporte plusieurs évents mais peut être combiné en un seul		8		
		Le système nécessite plus qu'un seul évent distinct.		4		

File No. - N° du dossier

Article	Exigences cotées en points	Critères de notation et d'évaluation	Page de référence de l'appel d'offres	Note brute	Total des points	
4		Contacts multiples programmables sans tension		5		
	2.1.20.2 Contacts sans tension :	Plusieurs préprogrammes		3		
		État d'alerte uniquement		1		
5		Possibilité de montage à distance		10		
	2.1.20.6 Emplacement de montage du panneau de commandes	Emplacements multiples de montage sur la station		8		
		Un emplacement de montage sur la station.		3		
	2.1.22 Capacité de tension					
6		440 V c.a.		10		
		220 V c.a.		9		
		110 V c.a.		4		
7	Date de Livraison					
		Livre sur ou avant le 1er Novembre 2020		10		
		2 Novembre 2020 à 10 Décembre 2020		8		
		11 Décembre, 2020 à 15 Janvier 2020		4		
TOTAL DES POINTS sur 65 Points (doit être d'au moins 38 Points)						

ld de l'acheteur - Buyer ID $xlv166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE E - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

E.1 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et le marché connexe (annexe A), les produits livrables obligatoires, qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire pour être jugés recevables, sont décrits ci-dessous.

Les éléments suivants sont obligatoires et la soumission du soumissionnaire sera évaluée en fonction des exigences définies dans les présentes. Le soumissionnaire doit se conformer à chaque élément pour que sa proposition soit recevable.

N°	Partie de L'invitation	Renvoi à la demande de soumission s	Désignation	Document fourni
1	Page couverture	Page couverture	Page 1 de la partie 1 du document de <u>demande</u> <u>de propositions</u> rempli et signé;	
2	3	Partie 4.1 Section I	Soumission technique en réponse de l' ANNEXE D - ÉVALUATION TECHNIQUE	
3	3	Partie 4.1 Section II, Annexe C	ANNEXE C - ÉVALUATION FINANCIÈRE, rempli	

E1.1 Exigences relatives aux produits livrables à l'appui

Si les renseignements suivants, à l'appui de la soumission, n'accompagnent pas celle-ci; ils seront demandés par l'autorité contractante et devront être fournis dans les 48 heures suivant la demande par écrit :

No	Partie de L'invitation	Renvoi à la demande de soumission s	Désignation	Situation	Document fourni
1	Part 6	6.9	Lois applicables (le cas échéant)	48 heures après demande écrite	
2	Part 6	articles 6.5.3, Annexe E	Représentants de l'entrepreneur, tableau dûment rempli	48 heures après demande écrite	
3	Annexe F	3.1.5.2	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, rempli	48 heures après demande écrite	
4	Annexe G	5.1.1	Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms, rempli	48 heures après demande écrite	

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID xlv166 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

E.1.2 Représentant de l'entrepreneur
 Le soumissionnaire doit compléter le tableau ci-dessous et le soumettre avec son offre.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la passation de marché			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

ANNEXE F - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

e soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronic suivants :	que
() Dépôt direct (national et international) ;	
() Échange de données informatisées (EDI) ;	
() Virement télégraphique (international seulement).	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID $xlv166 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE G - Dispositions sur l'intégrité - Liste des noms

Le disposition sur l'intégrité – Liste des noms commence sur le prochain page et consiste de 2 pages